

# École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

# SECONDE

Je soussigné(e),	
☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur/	
Souhaite inscrire mon enfant :	
Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
En classe de SEC	ONDE GÉNÉRALE
Langue vivante A	Langue vivante B
Etablissement et classe l'an dernier ?	
Comment avez-vous connu l'établissement ?_	
Père : Nom	Prénom
Adresse	
Tél. fixe	Tél prof
Tél. portable	E-mail
Mayor Nove	Duánana
	Prénom
Adresse	
	Tél prof
Tél. portable	E-mail
Adresse élève	
Tél élève	
Ci-joint, un chèque d'inscription de 720€ N°_	
Date: / /	
Signature des parents :	Signature de l'élève :



## École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

### **AUTORISATION RELATIVE AU DROIT À L'IMAGE**

Je soussigné(e) (nor	m, prénom)	
Elève majeur / Père	/ Mère : barrer la mention inutile	
Nom :	Prénom :	Âge :
	'encadrement de l'école à prendre des p activités de l'école (cours, voyages scola	
□ OUI □ NON		
	les photos sur le site Internet de l'établis quement et donne mon accord pour de ons ;	
□OUI □NON		
Α	Le / /	
Signature des deux primaieur :	parents titulaires de l'autorité parentale	ou du tuteur légal ou de l'élève



## École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

### FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ

Le montant des frais d'inscription s'élève à 720 €. Ce versement n'est pas remboursable en cas d'annulation d'inscription ou de départ de l'élève en cours d'année.

FACILITES DE PAIEMENT : MENSUALITES OU TRIMESTRES			
Inscription	3 paiements trimestriels	9 paiements mensuels	Coût total
720 €	1 560 €	520 €	5 400 €

NB: Le renvoi temporaire ou définitif d'un élève ne constitue aucun droit à remboursement.

Les frais de scolarité comprennent l'inscription des élèves de 2<sup>nde</sup> à un voyage de classe.

- Modalités de règlement de la scolarité : par prélèvement ou par chèque
  Paiement par prélèvement bancaire :
  □ 3 prélèvements trimestriels (10 septembre 2019, 10 décembre 2019 et 10 mars 2020) ;
  OU
  □ 9 prélèvements mensuels (le 10 de chaque mois de septembre 2019 à mai 2020).
  Dans ce cas, merci de nous adresser :
   l'autorisation de prélèvement SEPA remplie et signée ;
   Un RIB et IBAN.
   Paiement par chèque bancaire :
- ☐ Merci de nous adresser **3 chèques trimestriels**, qui seront encaissés le 10 septembre 2019, 10 décembre 2019, 10 mars 2020. ;

#### OU

☐ Merci de nous adresser **9 chèques mensuels**, qui seront encaissés le 10 de chaque mois, de septembre 2019 à mai 2020 inclus.



## École Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

### **DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :**

☐ Fiche d'inscription complétée
☐ Copie de la pièce d'identité recto verso
☐ 2 photos d'identité
□ « Droit à l'image » rempli et signé
$\square$ Si paiement par prélèvement bancaire : RIB et prélèvement SEPA signé
□ OU 3 chèques trimestriels
□ OU 9 chèques mensuels
☐ Photocopie de l'attestation de recensement (à partir de 16 ans) ou de la journée défense et citoyenneté (JDC)
☐ Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées de 1 <sup>ère</sup> ou pour les redoublants relevé de notes du Baccalauréat
□ Inscription à un atelier facultatif d'un montant de 400 €
O Cinéma audiovisuel O Arts plastiques O Théâtre
Date: / / Signature:



## École et Cours Saint-John Perse Enseignement secondaire privé général et technologique

### Mandat de prélèvement SEPA pour un prélèvement récurrent

Identifiant créancier SEPA de l'école : FR41ZZZ476803
Référence unique du mandat (nous vous retournerons ce code dés réception) :
<u>Créancier :</u> Société Ecole Saint-John Perse 14 rue Cavallotti 75018 Paris France
Débiteur : Nom
Adresse
Code postal -Ville
Pays
Votre N° de compte IBAN
Votre code BIC :  Joindre un RIB + IBAN
Date: / / Signature:

Nota Bene : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Ecole Saint-John Perse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Conformément aux instructions de L'Ecole Saint-John Perse, vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.